

d'autant plus élevé que meilleure est l'alliance dont il est le médiateur, et fondée sur de meilleures promesses (8, 4-6).

Mais le Christ, survenu comme grand prêtre des biens à venir... entra une fois pour toutes dans le sanctuaire avec son propre sang, après nous avoir acquis une rédemption éternelle... Voilà précisément pourquoi il est médiateur d'une nouvelle alliance... (9, 11-15).

Vous vous êtes approchés... de Jésus médiateur d'une alliance nouvelle et d'un sang purificateur plus parlant que celui d'Abel (12, 22-24).

C'est le sacerdoce même du Christ qui le fait médiateur, puisque c'est par son sacrifice que se scelle la Nouvelle Alliance qui unit Dieu et les hommes ; n'est-ce pas là, d'ailleurs, la définition même du vrai sacrifice, comme nous le disions plus haut ? On ne s'étonnera donc pas de trouver avec une telle profusion, dans toute la tradition, les définitions du sacerdoce qui font appel au concept de médiation ; il serait impossible d'en citer ne serait-ce qu'une faible partie, et nous nous contenterons de cette donnée de l'Épître aux Hébreux qui nous permet d'affirmer que le sacerdoce du Christ est une médiation par le sacrifice de l'Alliance : cette précision suffit à distinguer la médiation sacerdotale de toute autre et nous ramène au problème de ce chapitre qui considère le sacerdoce de Jésus dès sa naissance temporelle. Ce qui a été dit plus haut de l'orientation sacrificielle de l'incarnation fera comprendre, nous l'espérons, comment le caractère médiateur du sacerdoce de Jésus se manifeste dès ce premier instant : en assumant une nature humaine, et en elle toute l'humanité qu'il devait racheter, Jésus, dès ce moment, devenait le médiateur par excellence, unissant en lui-même indissolublement la divinité et l'humanité qu'il devait réconcilier et unir dans le sang de la Nouvelle Alliance.

CHAPITRE V

LE SACERDOCE DU CHRIST ET SON BAPTÊME PAR JEAN-BAPTISTE

Le Christ est donc prêtre dès son incarnation, et ce sacerdoce trouvera son achèvement dans son sacrifice. Mais on peut déceler dans la vie terrestre de Jésus un autre progrès de ce sacerdoce que nous devons considérer. Précisons bien qu'il ne s'agit aucunement de vouloir retrouver dans la vie du Christ un progrès comparable à celui que manifeste de nos jours la suite des ordres mineurs ou majeurs conférés au candidat au sacerdoce. Cette dernière préoccupation semble s'être fait jour à maintes reprises dans la spéculation chrétienne, et Dom A. Wilmart a pu classer de nombreux textes du Moyen Âge latin où elle se manifeste¹. Selon l'auteur, la source de toute cette littérature médiévale serait un apophtegme d'un ascète anonyme de l'Égypte, qui vivait vers la fin du ive siècle ou la première moitié du ve siècle. Cet apophtegme, traduit en latin vers le milieu du ve siècle, avait sa place dans toute les *Vitae Patrum*, et serait passé de là, plus ou moins modifié, dans les textes liturgiques, canoniques ou théologiques².

1. Dom A. WILMART, *Les ordres du Christ*, dans *Revue des Sc. Rel.*, 1923, p. 305-327.

2. Voir le texte latin dans P. L., 73, 1015 sq. Voici les autres textes qu'on trouvera dans la *Patrologie de Migne* : *Quaestiones* attribuées à S. Isidore, q. 35 (P. L., 83, 206) ; Chronique dite Pala-

On pourrait trouver des préoccupations semblables chez les écrivains d'Orient ; chez les grecs, on peut citer une page de Sévérien de Gabale, qui est au moins contemporaine, si elle ne lui est pas antérieure, de l'apophtegme indiqué par Dom Wilmart :

Le Christ est devenu apôtre selon ce qui est dit : Considérez le grand prêtre et l'apôtre de notre vocation, Jésus (Hébr., 3, 1). Il est devenu aussi prêtre, selon ce que dit le Psalmiste : Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech. Il est devenu aussi diacre, comme le dit le généreux Paul : Je dis que le Christ est devenu diacre de la circoncision, pour la vérité de Dieu, pour accomplir les promesses faites à nos pères (Rom., 15, 8). Il passe donc par tous les ordres. Il est devenu aussi lecteur : en effet, il prit le livre d'Isaïe et lut (Luc, 4, 17), comme le déclare l'Évangile, confirmant les paroles du prophète et rendant ainsi honneur aux degrés de la hiérarchie de l'Église...¹

On aurait tort pourtant de penser que Sévérien ait voulu que le Christ soit passé successivement par tous ces degrés ; telle n'est pas sa pensée, mais il veut uniquement montrer que tous les chrétiens, de quelque condition qu'ils soient, peuvent trouver dans la vie du Christ un exemple, et que, en particulier, toutes les fonctions hiérarchiques continuent de quelque manière son activité terrestre.

La considération des différents ordres du Christ sera

tine (P. L., 94, 1162 ; voir de préférence l'édition de MOMMSEN, *Chronica Minora*, II, 1, p. 432-433) ; HONORIUS D'AUTUN, *De Sacramentis*, c. xxiv (P. L., 172, 759) ; YVES DE CHARTRES, *Sept. De excellentia ecclesiasticorum ordinum* (P. L., 172, 514-519) ; ETIENNE DE BAUGÉ, *De Sacramento altaris*, c. 6-9 (P. L., 162, 1277-1281) ; HUGUES DE S. VICTOR, *De Sacramentis*, I, II, p. 3, c. 5-12 (P. L., 176, 423-430) ; P. LOMBARD, *Sent. dist.*, 24, n. 1-9 (P. L., 192, 900-904) ; SIGARD DE CRÉMONNE, *Mitraire*, I, II, c. 3 (P. L., 213, 66). Pour les autres textes, notamment les textes liturgiques, voir l'article cité de A. WILMART ; on y trouvera aussi le texte grec de l'apophtegme, p. 325-326.

1. *Oral*, in *Dei apparitionem*, 6 (P. G., 65, 20 bc). On trouvera à peu près à la lettre ce même texte dans la 2^e *Homélie* de SÉVÉRIEN traduite de l'arménien par J.-B. AUCHER, Venise, 1827, p. 19-23.

conservée par la théologie byzantine, notamment par Siméon de Thessalonique¹, et aussi par la théologie jacobite syriaque, dont nous connaissons deux témoins du XII^e siècle, Denys Bar Salibi et Théodore Bar Wahboun². Mais il ne semble pas que la théologie ait beaucoup à prendre dans toutes ces spéculations souvent fantaisistes, et c'est dans une tout autre ligne que nous pensons devoir nous engager, à la suite du Nouveau Testament et de la tradition patristique.

Car le Nouveau Testament nous parle d'une onction du Sauveur qui lui est conférée non pas à son incarnation, mais lors de son baptême par Jean-Baptiste au Jourdain. Saint Pierre, résumant devant Corneille et ses familiers la vie de Jésus, commence son récit au Baptême de Jean, et s'exprime en ces termes :

Vous savez ce qui s'est passé dans toute la Judée, à partir de la Galilée, depuis le baptême prêché par Jean ; vous savez comment Dieu a oint d'Esprit Saint et de force Jésus de Nazareth... (Act., 10, 37-38).

Il s'agit donc d'une onction d'Esprit Saint reçue par Jésus depuis le baptême de Jean-Baptiste ; il ne peut s'agir que de la descente visible de l'Esprit sur le Sauveur au Jourdain. Le témoignage de Pierre rejoint d'ailleurs celui de Jésus lui-même prêchant dans la synagogue de Nazareth :

Jésus, rapporte saint Luc, revint en Galilée, avec la puissance de l'Esprit... Il vint à Nazareth... entra dans la synagogue et se leva pour faire la lecture... Il tomba sur

1. SIMÉON DE THESSALONIQUE, *De sacris ordinationibus*, c. 239-240 (P. G., 155, 456-457) ; *De Sacramentis*, c. 45 (P. G., 155, 189-192).

2. DENYS BAR SALIBI, *Commentaire aux Évangiles*, II, trad. VASCHALDE, 1933, p. 8 ; THÉODORE BAR WAHBOUN (texte cité par W. DE VRIES, *Sacramententheologie bei den Syrischen Monophysiten*, Rome, 1940, p. 223).

le passage d'Isaïe (61, 1-2) où il est écrit : L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a consacré par son onction. Il m'a envoyé prêcher la Bonne Nouvelle aux pauvres, annoncer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la vue, rendre la liberté aux opprimés, proclamer une année de grâces du Seigneur... Alors il se mit à leur dire : Aujourd'hui s'accomplit ce passage de l'Écriture que vous venez d'entendre (Luc, 4, 14-20).

Il s'agit très certainement, ici aussi, de cette même onction à laquelle saint Pierre fait allusion dans son discours à Corneille, c'est-à-dire de la descente de l'Esprit Saint sur Jésus sous la figure d'une colombe¹. Mais ici cette onction de Jésus est mise en relation avec toute la mission d'apostolat, d'annonce de la Bonne Nouvelle, de libération, de guérison, bref avec toute la vie publique du Sauveur.

Ce passage de la vie cachée à la vie publique est une chose si manifestement importante que les Pères de l'Église y ont vu souvent comme une seconde naissance du Christ, après sa naissance au sein de Marie. Certains manuscrits anciens du troisième Évangile contiennent d'ailleurs une variante qui mettait encore davantage en lumière cette seconde naissance du Christ au Baptême : le Père ne proclamait pas simplement : « Tu es mon Fils bien-aimé, en toi j'ai mis mes complaisances » (Luc, 3, 22) ; mais il prononçait les paroles du Ps. 2 : « Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui ». S'appuyant sur cette variante, saint Hilaire de Poitiers voit dans l'événement du Jourdain une véritable génération nouvelle de l'Homme-Dieu².

Toutefois, il n'est pas besoin de cette leçon particulière pour reconnaître à la théophanie du Jourdain le caractère d'une nouvelle naissance, naissance à la

1. Voir L. KOCH, *Die Geistsalbung Christi bei der Taufe im Jordan in der Theologie der alten Kirche, dans Benedictinische Monatschrift*, XX, 1938, p. 15-20.

2. In Ps. 2, 29-30 (éd. FEDER, C.S.E.L., xxii, p. 59).

vie publique, à l'apostolat, manifestation nouvelle de la filiation divine de Jésus, prélude à sa manifestation définitive de la résurrection, qui est elle-même une naissance, la naissance à la vie glorieuse : « Né de la Vierge, écrit Gaudentius de Brescia, il renaît au Jourdain, et sur le gibet de la Croix, il est baptisé de son sang précieux »¹. Ces considérations sont fréquentes dans la littérature homilétique latine sur l'Épiphanie ; ainsi deux homélies attribuées à saint Maxime de Turin et une autre du pseudo-Augustin développent ce thème avec complaisance².

On ne saurait, en tout cas, mettre en doute l'importance extraordinaire de cet événement dans le cours de la vie terrestre du Sauveur, et en particulier dans la manifestation du nouveau Sacerdoce. Si le Christ jusque là était bien déjà prêtre, il n'en a rien manifesté publiquement : le sacerdoce antique continue avec tous ses droits, et Jésus lui-même s'est soumis parfaitement aux exigences de l'ancien culte sans aucunement s'y soustraire, sans même publiquement en montrer l'achèvement ou le dépassement ; saint Luc manifeste cette parfaite humilité du Sauveur pendant trente ans, en nous disant brièvement, aussitôt après la scène du baptême : « Jésus, lors de ses débuts, avait environ trente ans, et il était, à ce qu'on croyait, le fils de Joseph... » (Luc, 3, 23) ; Jésus n'a pas encore commencé, il en est à ses débuts ; la Loi juive tout entière garde encore ses droits, son appareil cultuel, son temple, son sacerdoce.

Et voici que tout change : « La Loi et les prophètes vont jusqu'à Jean ; depuis lors le Royaume de Dieu est annoncé » (Luc, 16, 16). Nous sommes au début

1. *Serm. XX de Petro et Paulo* (P. L., 20, 994 a).

2. Ps. MAXIME, *Homél. xxii* (peut-être de SEDATUS) et *Hom. xxx* (P. L., 57, 269 s. et 291 s.) ; Ps. AUGUSTIN, *Serm. cxxxv. In Epiphania Domini* (P. L., 39, 2011-2013 : ce sermon est peut-être de saint PIERRE CHRYSOLOGUE).

d'une ère nouvelle, officiellement proclamée ; le sacerdoce ancien est désormais périmé, dépassé par le Christ ; celui-ci va désormais agir en pleine liberté et affirmer les droits de son sacerdoce. Théodore de Mopsueste a bien exprimé l'importance de ce fait :

Il s'avança donc au baptême pour donner un modèle à notre baptême à nous, et dès là il se détacha de toute la conduite conforme à la Loi et accomplit toute la vie de l'Évangile. Il se choisit des disciples, établit l'enseignement de la loi et de la doctrine nouvelles, montra les mœurs qui conviennent à sa doctrine, mœurs différentes de ce qu'enseigne la Loi, et il enseigna que nos mœurs, à nous aussi qui croyons, devaient être conformes à celles-là...¹

Le baptême de Jésus revêt ainsi une telle importance dans l'histoire du salut que l'on a pu le comparer à cet autre passage du Jourdain qui inaugure, sous la conduite de Josué, la conquête de la Terre Promise et l'établissement du peuple de Dieu dans le territoire qui lui était destiné : Moïse venait de mourir, et cette mort du législateur signifiait la fin de la loi antique : « Moïse est mort, car la Loi a pris fin. La Loi et les Prophètes vont jusqu'à Jean-Baptiste »². Cyrille de Jérusalem a bien exprimé ce parallélisme :

Josué, fils de Navé, a été par beaucoup de points l'image prophétique du Sauveur : il commença à conduire le peuple à partir du Jourdain, et le Christ aussi commença à évangéliser après son baptême...³

Semblablement, Théodoret :

De même que, selon le récit biblique, après la mort de Moïse, Josué (= Jésus) introduisit le peuple dans la terre promise, de même, après la fin de la Loi, notre Jésus

1. *Homél. Catéchét.*, VI, 11 (éd. TONNEAU, 1949, p. 153). On trouvera des considérations analogues dans le *Libellus de Paschale* de JEAN PHILOPON, éd. K. WALTER, Leipzig, 1899.
2. ORIGÈNE, *In librum Jesu Nave*, homél. 1, 3 (P. G., 12, 828).
3. *Catéch.*, x, 11 (P. G., 33, 676).

se manifesta, et ouvrit au peuple fidèle le royaume des Cieux ; car le Christ est la fin de la Loi, pour le salut de tous les croyants (Rom., 10, 4), et la Loi et les prophètes ont prophétisé jusqu'à Jean ; mais à partir des jours de Jean, le royaume des Cieux est annoncé (Luc, 16, 16 ; Mat., 11, 12-13)¹.

L'importance de la théophanie du Jourdain dans le sacerdoce du Christ est si manifeste que certains auteurs en sont arrivés à des excès : on ne se contentera pas de dire, avec Théodore Studite, que Jean-Baptiste y a été « le prêtre du Christ grand prêtre »², mais certains penseront que le précurseur a véritablement transmis à Jésus, ce jour-là, le sacerdoce. Ainsi s'exprime Aphraate :

David a été oint par Samuel, pour être roi à la place de Saül qui avait péché ; Jésus a été oint par Jean, pour devenir grand prêtre à la place des prêtres transgresseurs de la Loi. David a été persécuté après avoir reçu cette onction ; et Jésus de même a été persécuté après avoir reçu la sienne... David âgé de trente ans reçut l'onction des mains de Samuel, et Jésus âgé d'environ trente ans reçut l'imposition des mains de Jean³.

On trouvera trace d'un enseignement semblable dans le Commentaire de saint Ephrem au Diatessaron de Tatien :

Le Christ a reçu par Jean-Baptiste la dignité de prophète et de prêtre. Quant à la dignité royale de la famille de David, il l'avait reçue de naissance, car il était issu de la

1. *Quaest. in Josue*, Prolog. (P. G., 80, 457 bc). Il y aurait toute une étude extrêmement intéressante à faire sur le parallèle typologique que font les chap. 3-4 et ss. de Josué, et le récit du baptême de Jésus. Saint Thomas n'a pas ignoré ce fait : cf. 3, q. 39, a. 4 ; Comment. à saint Matthieu, cap. 3 ; voir aussi la *Catena Aurea* sur les passages correspondants, des récits évangéliques.
2. *Orat.* 3, *In Vigili tinnium*, 5 (P. G., 99, 704 d).
3. APHRAATE, *De Persecutione*, 13 (d'après la trad. latine de J. PARISOT, in *Patr. Syr.*, I, 963-966). Voir aussi ISHO'DAD DE MERV (IX^e s.), *Commentaire à l'Évangile de S. Matthieu*, trad. angl. de M.-D. GIBSON, Cambridge, 1911, p. 27.

famille de David ; mais le sacerdoce de la famille de Lévi, il l'a reçu par sa seconde naissance au baptême conféré par un fils d'Aaron. Que celui qui croit qu'il a eu une seconde naissance ici-bas, ne mette pas en doute qu'il a reçu par cette dernière naissance au baptême de Jean le sacerdoce de Jean-Baptiste¹.

Peut-être devons-nous voir dans ces affirmations la trace d'une préoccupation semblable à celle qui veut assigner à Jésus une descendance lévitique, pour assurer la continuité entre l'Ancien et le Nouveau Testament : Jean-Baptiste, étant de race sacerdotale, aurait ainsi transmis de quelque façon les droits du sacerdoce antique. Il y avait, en tout cas, une tradition juive qui exigeait que le Messie futur fût oint et manifesté par Élie. Le juif Tryphon, selon le témoignage de saint Justin, pense que « le Christ n'aura aucune puissance tant qu'Élie ne sera pas venu l'oindre et le manifester à tous »². Et l'Évangile lui-même témoigne à maintes reprises de l'existence de cette tradition ; ainsi, dans la conversation qui suit la Transfiguration, « les disciples lui demandèrent : Pourquoi donc les scribes disent-ils qu'Élie doit venir d'abord ? » (Matt., 17, 10 ; cf. Marc, 9, 11). Cette attente, fondée sur la prophétie de Malachie, 3, 23³, et qui se manifeste en d'autres passages du Nouveau Testament (cf. Jo., 1, 21-25), a été confirmée par Jésus lui-même, qui en a montré l'accomplissement dans la mission du Baptiste :

Il leur répondit : Élie doit venir en effet remettre tout en ordre. Eh bien ! je vous le dis, Élie est déjà venu, et ils ne l'ont pas reconnu, mais ils l'ont traité à leur guise. Et c'est de la même manière qu'ils traiteront le Fils de

1. *Commentaire au Diatessaron*, cap. 4, trad. latine de AUCHER et MOESINGER, Venise, 1876, p. 42.

2. *Dial.* VIII, 4 et XLIX, 1.

3. « Voici que je vais vous envoyer Élie le Prophète, avant que n'arrive mon jour grand et formidable ».

l'Homme. Alors les disciples comprirent qu'il leur avait parlé de Jean-Baptiste (Matt., 17, 11-13).

Plus clairement encore :

Depuis les jours de Jean-Baptiste jusqu'à présent le Royaume des cieux se laisse faire violence, et les violents s'en emparent. Jusqu'à Jean, en effet, les prophètes et la Loi ont annoncé l'avenir ; et si vous voulez comprendre, l'Élie qui doit venir c'est lui (Matt., 11, 12-14).

C'est donc bien en accord apparent avec l'enseignement de l'Évangile que Justin répondra au juif Tryphon que l'Élie qui doit venir *oindre* et annoncer le Christ n'est autre que Jean-Baptiste¹. A vrai dire, cependant, selon les textes sacrés, ce dernier ne devait pas oindre le Messie, mais seulement lui préparer les voies et préparer sa venue. Et de fait, la descente du Saint-Esprit, qui n'est autre que l'Onction divine, ne se fait, selon le discours de Pierre (Act., 10, 38) comme selon les Évangiles, qu'*après* le baptême dans le Jourdain, et Jean-Baptiste n'y a aucune part. Aussi la tradition chrétienne précise-t-elle que c'est le Père qui oint son Fils.

Telle est, en particulier, l'affirmation de saint Irénée, dont le Livre III de l'ouvrage *Contre les Hérésies* revient fréquemment sur ce sujet : contre certains gnostiques qui distinguaient entre Jésus et le Christ, Irénée affirme que, après son baptême, « le Verbe de Dieu... c'est-à-dire Jésus, lui qui a pris en Lui-même la chair et reçu du Père l'onction de l'Esprit, est devenu Jésus-Christ (= oint)... L'Esprit de Dieu est donc descendu sur lui, l'Esprit de celui qui avait promis par les prophètes de lui conférer l'onction, afin que, recevant nous-mêmes de l'abondance de cette onction, nous puissions être sauvés » (III, 9, 3). « C'est le Père qui

1. *Dial.* XLIX, 3.

donne l'onction, c'est le Fils qui est oint, dans l'Esprit qui est l'onction » (18, 3).

Théodore de Mopsueste insiste lui aussi sur cette onction :

Jésus remontant de l'eau reçut la grâce de l'Esprit Saint, qui, en forme de colombe, vint demeurer sur lui, en suite de quoi il est dit de lui aussi qu'il fut oint de l'Esprit...¹

L'enseignement de Cyrille de Jérusalem mérite de nous retenir plus longuement ; aux catéchumènes qui se présentent au baptême, l'orateur rappelle d'abord l'importance du baptême de Jésus :

Le baptême est la fin de l'ancienne Alliance et le début de la nouvelle ; car Jean-Baptiste est initiateur de cette dernière, lui qui n'a personne de supérieur parmi les enfants des hommes, et qui marqua la fin des prophètes, car tous les prophètes et la Loi vont jusqu'à Jean (Matt., 11, 13) ; et, d'autre part, il est au principe des réalités évangéliques².

Cette importance du baptême du Christ comme signe de l'instauration d'une nouvelle Alliance est manifestée de bien des façons :

Partout où se fait une alliance avec quelqu'un, partout on constate la présence de l'eau : après le déluge, l'alliance avec Noé ; l'alliance avec Israël commence au Mont Sinai, mais se conclut avec l'eau, la laine écarlate et l'hysope. Élie se enlevé au ciel, mais non sans que l'eau soit présente, car il traverse d'abord le Jourdain, et monte ensuite au ciel, entraîné par des chevaux. Le grand prêtre est d'abord lavé, et ce n'est qu'ensuite qu'il devient grand

1. *Homél. Catéch.*, xiv, 27 (trad. TONNEAU, p. 457). Voir aussi : *In Joan.*, I, 34 : « Gratiam Spiritus accepit quae fuit illi unctionis instar » (trad. Lat. de Vosré, p. 213, 25-27).

2. *Catéch.*, III, 6 (P. G., 33, 433).

prêtre ; comment, en effet, pourrait-il intercéder pour les autres, s'il n'avait d'abord été purifié par l'eau ?...¹

Cette dernière comparaison reviendra ailleurs dans un autre contexte : il s'agit cette fois de l'onction qui suit le baptême, et qui n'est autre que notre confirmation ; Cyrille dit aux nouveaux confirmés :

Vous êtes devenus Christs (c'est-à-dire oints), par la réception du signe du Saint-Esprit, et en vous tout s'est accompli en images, parce que vous êtes les images du Christ. Ce dernier, après s'être lavé dans le fleuve du Jourdain et avoir communiqué aux eaux le parfum de sa divinité, en sortit, et il reçut une communication substantielle de l'Esprit Saint... ; vous, de même, lorsque vous êtes sortis de la piscine aux eaux sacrées, on vous a fait une onction, signe de celle dont fut oint le Christ ; cette dernière est le Saint-Esprit, ainsi que le bienheureux Isaïe, dans la prophétie qui concerne le Christ, dit, parlant au nom du Seigneur : L'Esprit du Seigneur est sur moi, c'est pourquoi il m'a envoyé prêcher aux pauvres. De fait, le Christ ne fut pas oint par les hommes, avec de l'huile ou un onguent matériel ; c'est le Père qui, en l'établissant sauveur du monde entier l'oignit du Saint-Esprit, comme le dit saint Pierre : Jésus de Nazareth, que Dieu a oint de l'Esprit Saint.

Et un peu plus loin, l'orateur ajoute :

Il est d'ailleurs nécessaire que vous sachiez que, dans l'Ancien Testament, il y a un symbole de cette chrismation. En effet, lorsque Moïse communiqua à son frère les prescriptions de Dieu, en le constituant grand prêtre, après l'avoir lavé dans l'eau, il l'oignit ; et Aaron reçut le nom de Christ, à cause de cette onction figurative².

Pour Cyrille, il est donc certain que la descente de l'Esprit sur Jésus a le caractère d'une onction et d'une

1. *Ibid.*, III, 5 (col. 433).

2. *Catéch.*, 21 (3^e mystagogique), 1-2 et 6 (P. G., 33, 1088-89, et 1093). Les *Catéchèses mystagogiques* ne sont peut-être pas de Cyrille lui-même mais de Jean de Jérusalem, son successeur.

onction sacerdotale dont celle d'Aaron était une figure ; cette onction nouvelle est au principe de la nouvelle Alliance, de la vie publique de Jésus, de sa prédication et de sa lutte ouverte contre le démon :

Jésus a commencé à prêcher à partir du moment où l'Esprit Saint, sous la forme corporelle d'une colombe, descendit sur lui... Le Christ, après son baptême et la descente de l'Esprit Saint, s'en alla combattre l'adversaire².

Il suffira de résumer brièvement le témoignage de Cyrille d'Alexandrie : il y a eu, dit ce dernier, deux sanctifications du Christ par l'Esprit Saint, l'une au sein de Marie, et l'autre au baptême, « où il apparut comme l'homme capable de sanctifier les autres »³.

Il faut citer encore Sévère d'Antioche et, beaucoup plus tard, Siméon de Thessalonique⁴.

En Occident, le même enseignement se fait jour. Et il faut mentionner d'abord, comme témoin éminent, Tertullien. Celui-ci, en son *Traité du Baptême*, rappelle d'abord la place de l'eau dans l'histoire de la Création, avec notamment la présence de l'Esprit sur les eaux originelles (*De Baptismo*, 3) ; puis la vertu sanctifiante de l'eau à la piscine de Bethesda (5, 5-6). Et il ajoute :

Cela ne veut pas dire que ce soit dans l'eau que nous recevions l'Esprit Saint. Mais purifiés dans l'eau, nous sommes préparés par le ministère de l'ange à recevoir l'Esprit. Ici encore, la figure précéda la réalité : de même que Jean fut le précurseur du Seigneur, préparant ses voies,

1. *Catéch.*, III, 14 (col. 444).

2. *Catéch.*, 21 (Myst. 3), 4 (col. 1092).

3. *In Joan.*, lib. XI, cap. 10 (P. G., 74, 549 c).

4. SÉVÈRE D'ANTIOCHE, *Hom. LXXXIV* (trad. BRIÈRE, *Patrol. Or.*, 23, 1, p. 15 ; texte grec édité par NAV, in *Revue de l'Orient chrétien*, 7, 1929-30, pp. 22-23). SIMÉON DE THESSALONIQUE, *De Sacramentis*, 43 (P. G., 155, 185 cd).

de même l'ange qui préside au baptême trace les voies pour la venue du Saint-Esprit, en effaçant les péchés par la foi scellée dans le Père, le Fils et l'Esprit Saint (5, 1).

Puis, un peu plus loin :

A la sortie du bain, nous recevons une onction d'huile bénite, conformément à la discipline antique. Selon celle-ci on avait coutume d'élever au sacerdoce par une onction d'huile répandue de la corne ; ainsi Aaron fut oint par Moïse. Et notre nom de *Christ* vient de là, de *chrisme* qui signifie onction et qui donne aussi son nom au Seigneur. Car c'est cette onction transposée au plan spirituel que dans l'Esprit il reçut de Dieu le Père, comme il est dit dans les Actes : Ils se sont ligués dans cette ville contre ton saint fils que tu as oint (7, 1).

Sans nous arrêter aux difficultés de détail, et notamment à la négation du don de l'Esprit par l'eau du baptême (nous aurons à y revenir), il faut conclure que, selon Tertullien, l'onction reçue par Jésus après son baptême correspond à l'onction qui suit le baptême des chrétiens ; et celle-ci, d'autre part, est rapprochée de celle des prêtres de l'ancienne Loi.

Saint Hilaire de Poitiers, sans méconnaître l'onction reçue par le Christ dès son Incarnation, attache une grande importance à celle qu'il reçoit visiblement au Jourdain ; celle-ci est l'image de celle que reçoivent les chrétiens après leur baptême¹. Plus clairement encore, saint Jérôme, commentant le chapitre 61 d'Isaïe, et expliquant ce qu'est l'onction du Serviteur de Yahvé, écrit :

C'est une onction spirituelle, et non corporelle comme l'était celle des prêtres juifs... Cette onction a été conférée lorsque le Christ a été baptisé dans le Jourdain et que le

1. S. HILAIRE, *In Matth.*, 11, 6 (P. L., 9, 927). Voir d'autres textes et notre commentaire dans l'article : *Le sacerdoce royal des chrétiens selon saint Hilaire de Poitiers*, dans *L'Année Théologique*, 1949, p. 309-310 et 321-322.

Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, descendit sur lui et demeura sur lui. Aussi, dans la synagogue de Nazareth, Jésus pouvait-il s'appliquer les paroles d'Isaïe : « Il a donc été oint du Saint-Esprit pour évangéliser les pauvres ou les humbles »¹.

Optat de Milève rapproche ce mystère de celui du baptême et de la confirmation :

Le Christ est descendu dans l'eau : ce n'est pas qu'il y eût rien à purifier en lui qui était Dieu, mais il fallait ce baptême d'eau avant que ne descendit l'huile (d'onction), afin d'inaugurer, d'ordonner, et de réaliser les mystères du baptême. Le ciel s'ouvrit, Dieu le Père oignit le Fils, l'huile spirituelle descendit sous la forme d'une colombe, et reposa sur sa tête, et se répandit sur lui².

Nous citerons encore saint Pierre Damien : « En cette colombe qui descendit sur le Seigneur après son baptême, Jésus, avec le mystère (*sacramentum*) du baptême, reçut les droits du véritable sacerdoce, puis-que se répandit sur lui cette huile d'allégresse dont parlait le psalmiste... »³.

Ainsi les documents tant scripturaires que patristiques nous mettent en présence d'un fait assez mystérieux, le fait d'une double onction sacerdotale de Jésus au cours de sa vie terrestre ; si nous parlons d'onction sacerdotale, ce n'est pas d'ailleurs que nous ignorons le caractère également royal et prophétique de cette onction, mais pour bien demeurer dans les limites de notre recherche présente. Or, au point où nous en sommes, une question doit se poser : quel est le sens, quelle est la portée de cette deuxième onction de Jésus

1. *In Isaiam*, 61, 1 ss. (P. L., 24, 599).

2. *Contra Parmenianum*, IV, 7 (éd. SIVSA, C.S.E.L., 26, p. 113). Voir aussi le *De Trinitate* de saint AUGUSTIN, XV, 46 (P. L., 42, 1093-1094).

3. *Opusc. VI (Liber Gratissimus)*, cap. 4 (P. L., 145, 103).

sus ? Il n'y a, sans doute, pas d'autre voie pour répondre à cette question que de reprendre de plus près l'examen des textes évangéliques qui concernent l'épisode du baptême du Christ au Jourdain.

Or, une première constatation s'impose ; l'épisode du Jourdain a un double aspect ; il se trouve placé à la charnière entre deux périodes de la vie terrestre de Jésus, ou mieux entre deux faces complémentaires de sa mission et donc de son sacerdoce. Expliquons-nous.

Un premier aspect de la scène du Jourdain qui est immédiatement perceptible, c'est d'être un acte d'humilité, mieux, d'humiliation et d'abaissement volontairement accepté et voulu par Jésus : il vient à Jean-Baptiste au milieu des autres pénitents, se fait baptiser par lui comme s'il était lui-même un pécheur, accepte donc de passer aux yeux des spectateurs comme un pécheur parmi les autres. De ce point de vue, le baptême de Jésus ne fait que continuer et couronner les trente années de vie cachée de celui qui, n'ayant pas connu le péché, a voulu prendre sur lui nos iniquités et les expier dans son corps sacrifié pour nous. Nous retrouvons ainsi, au Jourdain, la même attitude que dans le chapitre précédent, nous découvrons dans l'Incarnation, suivant l'Épître aux Hébreux : Jésus s'est fait prêtre pour devenir obéissant jusqu'à la mort, prendre sur lui nos péchés, et s'offrir en victime pour les pécheurs.

Ce premier aspect du baptême de Jésus peut être mis en lumière de bien des façons, et cela en nous basant sur les récits évangéliques eux-mêmes : bien des indices, en effet, nous invitent à y voir une affirmation et une illustration de la vocation sacrificielle du Messie.

Dans saint Matthieu, le récit du baptême, au chapitre 3, s'insère dans la prédication de saint Jean-Baptiste et dans son ministère pour la pénitence et le repentir. Aussi, quand paraît Jésus, Jean se récuise :

Jésus n'est pas un pécheur : « C'est moi qui ai besoin d'être baptisé par toi, et tu viens à moi. » Mais Jésus lui répond : « Laisse faire présentement ; ainsi convient-il que nous accomplissions toute justice » (8, 13-15). L'expression *πληρώσαι πᾶσαν δικαιοσύνην* ne peut guère signifier que la nécessité d'accomplir la vocation providentielle du Messie : le verbe *πληρέω*, en effet, est toujours (sauf une fois : 18, 48) employé par saint Matthieu pour signifier l'accomplissement des prophéties messianiques.¹ A quelle prophétie est-il donc fait allusion ici ? Il est difficile de ne pas penser à cette prophétie du quatrième chant du Serviteur de Yahvé (Isaïe, 58, 11-12) : « Mon Serviteur justifiera des foules, et lui-même se chargera de leurs iniquités ; ... il s'est livré lui-même à la mort, et a été compté parmi les pécheurs, et il a porté les péchés de beaucoup d'hommes. » Ce rappel de la prophétie du Serviteur de Yahvé est confirmé par la parole du Père, qui est une référence manifeste au début du premier chant du Serviteur de Yahvé, dans Isaïe, 42, 1 (d'après les Septante). Enfin, il faut ajouter que ces mêmes paroles du Père : « Voici mon fils bien-aimé », sont aussi une citation textuelle, difficilement explicable par le hasard, d'une expression employée à trois reprises par le texte grec des Septante pour désigner à Abraham son fils offert en victime : Gen., 22, 2, 12, 16.

L'impression donnée par l'Évangile de saint Matthieu ne pourra que se fortifier si nous passons à saint Luc. Ce dernier donne à l'épisode du baptême une place toute spéciale : la prédication de Jean-Baptiste est introduite par une longue note chronologique (3, 1-2), et le récit du baptême est immédiatement suivi de la généalogie du Christ, qui remonte jusqu'à Adam (3, 23-28). Ainsi encadré par ces précisions historiques, le récit de la prédication de Jean-Baptiste et du bap-

1. Cf. H. LUNGMAN, *Das Gesetz er/Allen*, Lund, 1954.

tême de Jésus présente certaines caractéristiques communes avec le premier Évangile, notamment la parole du Père, avec le rappel de la prophétie du Serviteur et du sacrifice d'Isaac. Mais il se rattache à tout le récit de l'enfance, qui est, chez saint Luc, si plein de reminiscences culturelles et sacrificielles : dès l'Annonciation, les paroles de l'Ange annonçant à Marie que l'Esprit Saint descendra sur elle, que la Puissance du Très-Haut la couvrira de son ombre, évoquent une image bien connue, celle du Tabernacle, de l'habitation de Dieu parmi les hommes (cf. Exode, 40, 34-35), celle aussi du temple de Jérusalem sur lequel, au jour de sa dédicace, la nuée divine repose. (I Reg., 8, 10-11) : le nouveau tabernacle n'est plus celui de Jérusalem, celui où, au chapitre précédent, saint Luc nous montre Zacharie remplissant son rôle de prêtre lévitique ; nous avons désormais un nouveau temple, un nouveau sacerdoce, donc un nouvel ordre culturel. Ce parallèle entre les deux annonces de Jean-Baptiste et de Jésus se continue par un parallèle entre les deux naissances et les deux circoncisions (Luc, 1, 57 ss. et 2, 1 ss.) ; toutefois, au récit de la circoncision de Jésus s'ajoute celui de la présentation au Temple, si plein, lui aussi, d'allusions au nouveau sacerdoce qui doit remplacer l'ancien, et au sacrifice de Jésus (2, 22 ss.). Et les deux récits se terminent par une conclusion semblable : « L'enfant grandissait et son esprit se développait (1, 80). L'enfant grandissait, se développait (2, 40) ». Après une brève digression sur le séjour dans le Temple à l'âge de douze ans, le parallèle reprend : début de la mission publique de Jean-Baptiste, introduit par la note chronologique des premiers versets du chapitre 3 ; début de la mission publique de Jésus (*ἀρχήμενος* : 3, 23) introduit par sa généalogie (3, 23-28). Tout cet ensemble suggère invinciblement que le baptême de Jésus, en clôturant le récit de l'enfance,

en est aussi le couronnement : c'est là que s'achève et culmine la mission providentielle du sacerdoce ancien, représenté par Zacharie et Jean-Baptiste, qui devait introduire et annoncer celui de Jésus ; dans cette perspective, la parole de Jésus que nous a convenue saint Luc prend tout son sens : « La Loi et les prophètes vont jusqu'à Jean... » (Luc, 16, 16).

Cette annonce du sacerdoce et du sacrifice rédempteurs au baptême de Jésus est clairement contenue aussi dans l'Évangile de saint Jean, et c'est encore par un recours à la prophétie du Serviteur de Yahvé ; lorsque le Baptiste proclame : « Voici l'agneau de Dieu, voici celui qui enlève le péché du monde » (Jo., 1, 29 et 36), il nous renvoie à Isaïe, 53, 7, et à la prophétie de la passion. De plus, lorsqu'il nous dit que lui ne donne que le baptême d'eau, tandis que le Christ baptisera dans l'Esprit Saint (1, 26 et 33), il nous fait comprendre que Jésus ne vient donc pas à son baptême pour recevoir l'Esprit, mais pour être manifesté à Israël comme l'Agneau de Dieu : « C'est pour qu'il fût manifesté à Israël que je suis venu baptiser dans l'eau » (1, 31). L'expression *Agneau de Dieu* nous renvoie encore à une autre prophétie de la passion de Jésus, nous voulons dire à l'Agneau pascal : comme, dans le récit de l'Exode, le sang de la victime avait écarté l'ange exterminateur et avait prélué à la libération de la captivité d'Égypte, ainsi le sang de Jésus libère les hommes de la mort et de la captivité du péché, dont celle d'Égypte était le symbole. C'est pourquoi saint Jean, dans l'Apocalypse, nous montrera les fidèles de Jésus chantant le même cantique que chantèrent les Hébreux après leur délivrance, et ce cantique est le cantique de l'Agneau : « S'accompagnant sur les harpes de Dieu, ils chantent le cantique de Moïse, le serviteur de Dieu, et le cantique de l'Agneau » (Apoc., 15, 2).

Donc le baptême de Jésus, par tout un côté, est en relation avec son sacrifice rédempteur et sa passion ; sa volonté de s'offrir en victime pour les péchés, manifestée dès son Incarnation, se traduit dans le geste par lequel il descend, au milieu des pécheurs, dans les eaux du Jourdain, pour y recevoir le baptême de pénitence ; aussi, plus tard, parlant de sa passion, en parlera-t-il encore comme d'un baptême : « Je dois recevoir un baptême ; et quelle n'est pas mon angoisse jusqu'à ce qu'il soit consommé ! » (Luc, 12, 50 ; cf. Mc, 10, 38). Nous sommes ainsi conduits à voir, dans le baptême de Jésus par saint Jean-Baptiste, le signe et le symbole de toute l'œuvre sacrificielle de Jésus, ou mieux, de tout cet aspect de son œuvre messianique qui est orienté vers la passion et la mort rédemptrice ; sous cet aspect, le baptême du Christ se rattache à cette première onction sacerdotale dont nous parlions au chapitre précédent, et en explicite le sens et la portée. Tel sera aussi, comme nous le dirons plus tard, le sens du baptême chrétien. Participation à la passion du Sauveur et à son sacrifice, notre baptême se rattache à celui que Jésus a voulu recevoir des mains de Jean-Baptiste : une tradition unanime a vu, en effet, dans la démarche de Jésus allant recevoir le baptême de Jean-Baptiste, le signe et la cause de notre baptême : le Sauveur lavait mystiquement dans les eaux du Jourdain les péchés de tous les hommes¹, et, par conséquent, les baptisait déjà mystérieusement « en les plongeant dans sa mort », comme écrira saint Paul (Rom., 6, 4).

Mais ici intervient une deuxième face du mystère. Car le baptême donné par Jean n'est que le prélude d'une scène plus mystérieuse encore ; mais à ce qui

1. Pour faire bref, nous renvoyons simplement à saint THOMAS, S. Th., 3, q. 39, a. 1, (qui résume et cite une abondante tradition patristique. Cf. aussi *La Maison-Dieu*, 49, p. 90-91.

suit, Jean n'aura plus aucune part active, sinon celle de témoin. Or si, dans le premier acte, nous avons retrouvé les caractéristiques du sacerdoce de Jésus que déjà nous avions décelées dès le moment de l'Incarnation, ici nous nous trouverons devant une onction nouvelle, et donc devant un aspect sacerdotal nouveau.

« Baptisé, Jésus remonta aussitôt de l'eau, et voici que les cieus furent ouverts pour lui » (Matt., 3, 16)... « Aussitôt remontant de l'eau il vit les cieus ouverts » (Marc, 1, 10). Le verbe *ἀνέβη*, employé ici à deux reprises, et la mention des cieus qui s'ouvrent sur Jésus sortant de l'eau du baptême doivent nous faire penser ici à la résurrection et à l'ascension ; si l'on se rappelle, en effet, que l'immersion dans l'eau baptismale est un symbole de la mort et de la sépulture de Jésus (Rom., 6, 3-4), il est normal que la sortie de l'eau soit le symbole de sa résurrection, prélude de cette entrée dans le ciel dont son sacrifice a ouvert la porte : ici encore une tradition abondante se porte garante de cette interprétation¹. De toute façon, Jésus lui-même a mis la descente du Saint-Esprit qui va suivre en relation avec la Pentecôte : après sa résurrection, et immédiatement, semble-t-il, avant son ascension, il dit, en effet, aux Douze : « Jean a baptisé dans l'eau, mais vous, vous serez baptisés dans le Saint-Esprit d'ici peu de jours » (Act., 1, 5) ; or, c'est là un écho des paroles mêmes de Jean-Baptiste : « Moi je baptise dans l'eau pour la pénitence, mais celui qui vient après moi... vous baptisera dans l'Esprit Saint et le feu » (Matt., 3, 11). Les Apôtres recevront à la Pentecôte une participation à ce baptême dans l'Esprit Saint que Jean ne peut pas donner, mais dont celui qui l'a envoyé dans l'eau lui a dit : « Celui sur lequel tu verras l'Es-

1. Voir encore saint THOMAS, *S. Th.*, 3, q. 39, a. 5. Voir aussi : J. LÉCZYŃSKI, *La fête du baptême du Christ*, dans *La Vie spirituelle*, janvier 1956, p. 31-44.

prit descendre et demeurer, c'est lui qui baptise dans l'Esprit Saint » (Jo., 1, 33). Nous verrons d'ailleurs plus loin de nombreux témoignages rapprochant les deux mystères de la descente visible de l'Esprit Saint : or, nous savons que celle qui eut lieu au Jourdain a le caractère d'une onction nouvelle du Christ Prêtre. Cette deuxième onction est donc à mettre en relation avec cet aspect du sacerdoce de Jésus et de son sacrifice qui se manifeste à la Pentecôte et que nous avons étudié plus haut : établissement d'une nouvelle alliance, comme le disait Cyrille de Jérusalem, constitution d'un nouveau peuple de Dieu, et don d'une nouvelle Loi, car « la Loi et les prophètes vont jusqu'à Jean ».

Mais pour déterminer, autant qu'il est possible, le sens de cette onction, nous avons aussi à tenir compte des prophéties messianiques dont elle est l'accomplissement, et tout d'abord de celle que Jésus lui-même cite dans la synagogue de Nazareth comme accomplie en lui-même : le texte est cité d'après les Septante, et substantiellement conforme au passage d'Isaïe (61, 1-2), avec pourtant l'introduction d'une courte incise du chapitre 58, 6 du même livre :

L'Esprit du Seigneur est sur moi,
car il m'a oint,
il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres,
annoncer aux captifs la délivrance
et aux aveugles le retour à la vue,
rendre la liberté aux opprimés,
proclamer une année de grâce du Seigneur (Is. 58, 6).

La première affirmation de cette prophétie ne saurait surprendre lorsqu'il s'agit de Jésus : l'Esprit de Yahvé, communiqué jadis aux prophètes, aux prêtres et aux rois, repose évidemment sur le Messie, avec tous ses dons, déjà énumérés dans Isaïe, 11, 1-2. Dans les chants du Serviteur, dont nous avons montré plus haut qu'ils étaient évoqués dans cette scène, nous

trouvons un autre texte qu'il faut rapprocher de celui-ci :

Voici mon serviteur que je soutiens,
mon élu, que préfère mon âme.
Je fais reposer sur lui mon Esprit... (Is., 42, 1).

Cet esprit de Dieu, nous l'avons dit, était présent en Jésus, avec tous ses dons, dès son Incarnation : plénitude de grâce, de sainteté, d'appartenance à Dieu... Toutefois, et de quelque façon qu'on l'explique, l'Évangile nous dit qu'en Jésus un progrès était possible : « L'Enfant croissait et se fortifiait... Il croissait en sagesse, en âge, et en grâce devant Dieu et devant les hommes » (Luc, 2, 40 et 52). Il est donc possible de parler d'une nouvelle prise de possession par l'Esprit de Dieu, non pas sans doute pour une sainteté intérieure plus grande, mais pour un nouvel aspect de sa mission et une nouvelle activité : de fait, après la scène du Baptême, on a l'impression que Jésus est plus immédiatement conduit, guidé par l'Esprit Saint qu'il ne l'avait été antérieurement : « Et aussitôt, écrit saint Marc, l'Esprit le poussa au désert » (Marc, 1, 12). « Il fut conduit dans le désert par l'Esprit », dit saint Matthieu (4, 1). « Il revint en Galilée avec la puissance de l'Esprit », ajoute saint Luc (4, 14). En fait, c'est désormais dans son activité d'apostatol que l'action de l'Esprit Saint se manifeste d'une manière nouvelle.

Telle est d'ailleurs la portée du texte d'Isaïe qui nous sert de guide : « Car il m'a oint, il m'a envoyé... » Il s'agit donc d'une onction ordonnée à une mission nouvelle : le mot employé *ἀρεταλξέω* est de même racine que celui qui servira pour désigner les douze apôtres, les envoyés par excellence de Jésus ; celui-ci, lui aussi, et à un titre incomparable, est l'Envoyé, le

chargé de mission, « l'apôtre et le grand prêtre de notre profession de foi » (Hébr., 3, 1).

Mais le texte continue et ne nous laisse pas ignorer l'objet de cette mission du Christ apôtre et grand prêtre. Deux mots la résument : *ἐναγγελιζασθε* et *κηρύξαι* ; le Messie est oint pour une mission d'annonciateur d'une bonne nouvelle, de héraut d'un message. Le premier verbe apparaît 4 fois dans les derniers chapitres d'Isaïe selon les Septante, et il traduit toujours le même mot hébreu *Basar*. Il est frappant de constater que ces quatre textes ont une résonance universaliste manifeste : le premier, au début du livre de la consolation d'Israël (40, 9), se trouve, de plus, dans un contexte qui s'applique au message de Jean-Baptiste et en est l'annonce : « Voix de celui qui crie dans le désert : Préparez les voies du Seigneur » (Is., 40, 3 s. : cf. Matt., 3, 3). Du second (52, 7) nous savons par saint Paul (Rom., 10, 15) qu'il s'applique aux apôtres dans leur mission universaliste, continuation de celle de Jésus. Le troisième (60, 6) est l'admirable texte que la liturgie nous fait chanter et méditer en la fête de l'Épiphanie : *Omnis de Saba venient...* Le message, la Bonne Nouvelle que Jésus doit annoncer et que l'onction du Jourdain le prépare immédiatement à proclamer, n'est donc pas autre que celui que Paul nommera son Évangile : l'annonce joyeuse du salut apporté par l'Envoyé de Dieu et qui s'adresse à tous les hommes.

De ce message, Jésus sera le héraut ; le verbe *κηρύξαι* qui est employé ici ne se trouve que cette seule fois dans Isaïe, mais on sait l'usage fréquent qu'en fait le Nouveau Testament pour désigner la prédication de Jésus, de Jean-Baptiste, et des apôtres ; les études récentes sur le Kérygme ont mis en lumière le sens précis de ce mot, que l'on peut définir avec le P. Rétif : « Le Kérygme est la proclamation publique

et solennelle du salut par le Christ, proclamation faite au nom de Dieu aux non-chrétiens, et accompagnée de signes et de puissance qui engendrent dans les âmes bien disposées la foi, la conversion, le retour à Dieu ». Ainsi, c'est tout le ministère public de Jésus qui dépend de son onction au Jourdain, sa prédication, ses miracles, les conversions qu'il accomplira.

A qui s'adresse cette prédication ? Ceci nous est encore précisé par notre citation d'Isaïe : c'est aux pauvres, aux captifs, aux opprimés que le Messie, l'oint de Yahvé est envoyé prêcher. Ce sont d'abord les pauvres. M. Gelin a rappelé récemment les résolutions de ce mot dans l'histoire d'Israël, et tout spécialement dans les derniers chapitres d'Isaïe¹. L'Évangile donnera à la pauvreté son sens le plus profond : « La Pauvreté évangélique, en sa profondeur dernière, est un *désistement radical* (Régamey), une humilité totale, et, en conséquence, une confiance éperdue devant Dieu »². Pour pouvoir écouter et recevoir le message de Jésus, il faut n'être pas un de ces repus, de ces rassasiés qui ne sauraient avoir faim et soif de justice et de sainteté. C'est aux pauvres que s'adresse le message de Jésus, et, après lui, de tout le sacerdoce chrétien ; l'Esprit Saint qui oignit Jésus, n'est-il pas d'ailleurs le « Père des pauvres », ainsi que nous le chantons dans le *Veni Sancte* ? Dans ces perspectives, on comprendra que Jésus ait pu commencer le Discours sur la Montagne par la première des Béatitudes : « Bienheureux les pauvres ».

Avec ces derniers, ce sont aussi les captifs que le Kérygme de Jésus veut atteindre : il est envoyé « annoncer aux captifs la délivrance ». Le mot ἀγαλλωρεῖς qui est employé ici ne visait sans doute immédiate-

1. A. RÉTIF, *Foi au Christ et Mission*, Paris, 1953, p. 18.
2. A. GELIN, *Les pauvres de Yahvé*, Paris, 1953.
3. A. GELIN, *op. cit.*, p. 154.

ment dans le poème d'Isaïe, 61, 1, que les prisonniers de guerre au sens matériel du mot ; mais il est impossible, dans le contexte de Luc 4, de le réduire à ce sens, et il faut songer à une tout autre captivité, celle dont le Christ nous délivre, la captivité spirituelle. Saint Paul précisera en quoi consiste cette captivité spirituelle ; c'est d'abord celle où nous tient le péché, car, dit-il, je suis « captif sous la loi du Péché, qui est dans mes membres » (Rom., 7, 28). C'est donc d'abord cette libération que Jésus annonce au monde ; si Jean-Baptiste prêchait un baptême de pénitence pour la rémission des péchés, le baptême chrétien, dont Jésus vient d'accomplir l'image, réalisera cette rémission, cette libération promise (cf. Act., 2, 38) : la rémission qui s'opère par le sang du Christ (Éph., 1, 7 ; Hébr., 9, 22) est déjà virtuellement chose faite, car le Christ, en descendant dans les eaux du Jourdain et en remontant pour recevoir l'Esprit, a déjà pré-ludé au sacrement qui incorpore les hommes à sa Mort et à sa Résurrection.

Libération du péché, mais aussi libération de « celui qui a la puissance de la mort, c'est-à-dire du diable » (Hébr., 2, 14) ; car péché et mort sont corrélatifs, et c'est la même captivité qui nous détient. Lutter contre le péché, c'est lutter contre le démon ; aussi nous voyons le Christ, aussitôt après son baptême et l'ontion de l'Esprit, partir en guerre contre Satan (Luc, 4, 1 ss.) ; et saint Pierre présente la libération du joug de Satan comme une conséquence de l'ontion du Jourdain : « ... après le baptême prêché par Jean, Dieu l'a oint d'Esprit Saint et de force, lui qui est passé en faisant le bien, et en guérissant tous ceux qui étaient sous le joug de Satan » (Act., 10, 38-40). De même les rites du baptême chrétien seront-ils souvent comparés à une lutte contre Satan ; d'où la multiplication des exorcismes, d'où aussi le sens des multiples examens

qui précédaient l'inscription au catéchuménat ; la liturgie romaine conserve encore l'Évangile de la Tentation au premier dimanche de Carême qui était le jour de l'inscription des candidats au baptême¹. De même la libération de l'esclavage du péché ne saurait se faire sans lutte ; or Jésus, avant d'entreprendre son combat victorieux contre Satan, a reçu une onction, qui est l'onction des athlètes avant la lutte ; et les candidats au baptême recevront eux aussi les onctions préparatoires, qui rappelleront encore celle de Jésus, et leur permettront, comme le dit le Pseudo-Denys, de marcher « sur les traces de celui qui, dans sa bonté, fut le premier des athlètes »². En descendant dans le Jourdain, Jésus, selon les Pères de l'Église, y a rencontré le dragon Béhémoth (Job, 40, 15-24), qui n'est autre que Satan : « Le dragon, selon Job, était dans les eaux et recevait le Jourdain dans sa gueule. Puisqu'il fallait donc briser les têtes du dragon, il descendit dans les eaux, enchaîna le fort (Matt., 12, 29), pour que nous recevions la puissance de marcher sur les serpents et les scorpions »³. Cette imagerie biblique est conservée par la liturgie grecque, dans la prière de la bénédiction de l'eau baptismale : « Toi, tu as aussi sanctifié les eaux du Jourdain en envoyant d'en haut ton Saint-Esprit, et tu as brisé les têtes des dragons qui y étaient cachés »⁴.

En tout cas, nous le disions plus haut, le combat officiel de Jésus contre Satan commence aussitôt après son onction au Jourdain, et c'est l'Esprit Saint qui le pousse au désert expressément « pour ce combat » (Luc, 4, 1). Or, il est remarquable que ces mots de saint Luc suivent immédiatement la généalogie du

1. Cf. J. DANÉLOU, *Bible et Liturgie*, p. 31-32.
2. *De Hier. Eccles.*, II, 6-7 (P. G., 3, 401-404 a).
3. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéch.*, 3, 11 (P. G., 33, 441 ab).
4. Grand Eucologe, cité par A. BAUMSTARK, *Liturgie comparée*, 3^e éd., Chevetogne-Paris, 1953, p. 152-153.

Christ qui se termine par les mots : « fils d'Adam, fils de Dieu » (Luc, 3, 38). Il faut y voir, sans doute, un rappel de cet autre affrontement avec Satan que fut la première tentation au jardin de l'Éden ; bien des indices, notamment dans l'Évangile de saint Marc, permettent de penser que le séjour au désert est mis en parallèle avec le séjour d'Adam au paradis terrestre : Jésus est le nouvel Adam, « vivant au milieu des bêtes sauvages, et servi par les anges » (Marc, 1, 13)¹. Théodore de Mopsueste rapproche les deux tentations, dont la seconde, suivie de la victoire du Christ, nous permet de nous libérer de l'esclavage du péché² ; telle sera aussi la pensée de saint Thomas : si le Christ va au désert, c'est pour en libérer Adam chassé du paradis terrestre et captif du démon³.

La lutte contre Satan, commencée après le baptême, se continuera : par l'Esprit de Dieu qu'il a reçu en plénitude, Jésus chassera les démons (Matt., 12, 28), délivrant ainsi ses captifs. Et la délivrance ainsi commencée sera pleinement accomplie par la descente du Crucifié dans la mort, qui nous est décrite par les livres saints comme le domaine où Satan emprisonne ses captifs⁴ ; la descente du Christ dans les eaux du Jourdain préfigure et amorce sa descente dans l'Hadès ; il en remontera, vainqueur, et Jean le verra, revêtu de la robe du grand prêtre et tenant « les clefs de la mort et de l'enfer » (Apoc., 1, 18)⁵.

D'autres parallèles bibliques peuvent encore nous

1. Cf. U. HOLZMEISTER, *Jesus lebte mit den wilden Tieren*, dans *Vom Wort des Lebens*, Festschrift Meinertz, Münster, 1950, p. 84-92.
2. *Homél. Catéch.*, XII, 22 (Tonneau, p. 359).
3. S. q. 41, a. 2. Saint Thomas s'appuie ici sur Saint Ambroise, *In Luc.*, 4, 1 (éd. SCHENKL, p. 146-147).
4. Cf. J. CHAINE, *Descente aux enfers*, dans *Dictionnaire de la Bible*, Supplém., II, p. 410.
5. Sur le thème de la descente aux enfers, voir aussi : O. ROUSSEAU, *La descente aux enfers, fondement du baptême chrétien*, dans *Recher. de Sc. Rel.*, XI, 1952 (Mélanges Lebreton, II), p. 273-297.

aider à comprendre la mission libératrice du Christ prêtre, qui s'inaugure officiellement au Jourdain. La scène du baptême et de la descente de l'Esprit doit être rapprochée du récit du déluge : saint Pierre indique lui-même le rapprochement entre le sacrement du baptême et l'arche de Noé, « dans laquelle un petit nombre de personnes — huit exactement — furent sauvées par l'eau. Et c'est elle encore qui vous sauve par son antitype le baptême, lequel n'est pas l'effacement d'une souillure corporelle, mais la demande à Dieu d'une bonne conscience par la résurrection de Jésus-Christ, ce Jésus qui est à la droite de Dieu, après être monté au ciel et s'être soumis les anges, dominations et puissances » (1 Petr., 3, 20-22). Or, le baptême est déjà inauguré par Jésus au Jourdain ; en passant à travers les eaux et en sortant victorieux du démon, c'est nous tous, tous ceux que le péché engloutissait, qu'il a sauvés du désastre définitif dont le déluge était l'image (2 Petr., 3, 8-10). Les Pères de l'Église verront dans le nombre des huit personnes sauvées dans l'arche, le signe du huitième jour qui est le jour de la Résurrection du Sauveur¹ ; mais il semble bien que déjà saint Pierre connaissait ce rapprochement, car c'est à deux reprises qu'il souligne la présence de ce nombre dans le récit du déluge (1 Petr., 3, 20 ; 2 Petr., 4, 5).

Ce même récit suggère un deuxième rapprochement avec le baptême du Christ, celui de la colombe ; Tertullien l'a déjà très clairement exprimé :

Cet Esprit très saint sortant du Père descend avec complaisance sur ces corps purifiés et bénis (des nouveaux baptisés) ; il se repose sur les eaux du baptême comme s'il reconnaissait là son ancien trône, lui qui sous la forme d'une colombe est descendu sur le Seigneur... Et cela n'est

1. S. JUSTIN, *Dialogue*, cxxxviii, 2-3 ; ASTERIUS, *Sermon sur le Ps. 6* (P. G., 40, 448 b-d), etc.

pas sans rapport avec une figure qui a précédé : après que les eaux du déluge eurent purifié l'ancienne souillure, après le baptême du monde, si j'ose dire, c'est la colombe lâchée de l'arche et revenant avec un rameau d'olivier — symbole de paix même pour les païens — qui vint en messagère annoncer à la terre l'apaisement de la colère du ciel¹.

Tel est aussi l'enseignement de Cyrille de Jérusalem, rapportant une opinion connue de son temps : « L'Esprit Saint, disent certains, est descendu sur le vrai Noé, l'auteur de la nouvelle création... La colombe spirituelle est descendue sur lui lors de son baptême »². Image reprise par saint Jérôme : « La colombe de l'Esprit Saint, une fois l'oiseau noir expulsé, vole vers Noé, comme vers le Christ dans le Jourdain »³. Et saint Thomas la recueillera à son tour, d'une tradition quasi universelle dont il cite comme témoin Chrysostome⁴. Nous pouvons donc voir dans la mission du Christ inaugurée par la descente du Saint-Esprit, la réalisation de ce que la libération du déluge préfigurait : le début d'un nouveau monde délivré du péché, purifié par les eaux du baptême, et sur lequel l'Esprit de Dieu répand son onction.

Une dernière image biblique doit encore nous arrêter : celle de la traversée de la mer Rouge, qui inaugure la délivrance de la captivité des Hébreux en Égypte ; car, si Jésus annonce la délivrance du péché, nous savons que l'Égypte était précisément devenue le symbole de la captivité du péché et de la mort. L'Apocalypse nous en est le garant, qui donne allégoriquement

1. *De Baptismo*, viii, 3 (trad. REFOULÉ-DROUZY, p. 77-78).

2. *Catéch.*, xvii, 10 (P. G., 33, 981 ab).

3. *Épist.*, 69, 6 (P. L., 22, 660 a).

4. 3. q. 39, a. 6, ad 4m, *Catena aurea in Matt.*, 3, 7. Il peut être

intéressant de noter, avec L. S. THORNTON, *Confirmation, Westminster*, 1954, p. 11, que le verbe employé par les Septante, *Ἐκκεκελεύθη* (Gen., 8, 10-12) pour l'envoi de la colombe par Noé, est le même qui désigne l'envoi du Saint-Esprit en Luc, 24, 49 et Gal., 4, 6. Déjà le Ps. 103 (104), 30, se servait du même mot pour la prière : « Tu ouvriras ton esprit... »

à la ville de l'Antéchrist le nom d'Égypte (11, 8), et qui met sur les lèvres des élus délivrés de la mort le cantique victorieux du peuple délivré : « Je vis alors comme une mer de cristal mêlée de feu, et les vainqueurs de la Bête, de sa statue et du chiffre de son nom, debout sur la mer de cristal, tenant les harpes divines. Ils chantent le cantique de Moïse, le serviteur de Dieu, et le cantique de l'Agneau » (Apoc., 15, 2-8). Déjà Isaïe faisait du monstre marin Rahab le symbole de l'Égypte (Is., 51, 10) ; et saint Paul voit dans la piscine baptismale l'image de la mer Rouge, où « nos Pères ont été baptisés dans la nuée et dans la mer... C'est nous qui étions préfigurés par ces choses » (1 Cor., 10, 2 et 6). Sans nous arrêter à ce nouveau thème dont la richesse est bien connue¹, soulignons cependant combien instructive devient la comparaison entre Moïse et Jésus si nous la considérons à la lumière des données pauliniennes que nous avons dites, et aussi à la lumière du chapitre 8 de l'Épître aux Hébreux : comme Moïse, Jésus libère son peuple de la captivité du péché (dont l'Égypte était l'image ; cf. Hébr., 8, 16). Comme lui, il le baptise dans l'eau et dans la nuée (figure de l'Esprit Saint : cf. Luc, 1, 35 ; Mt., 17, 5) ; puis c'est le séjour au désert (cf. Hébr., 8, 17) ; la tentation (Hébr., 8, 8-9 et 16-17) ; l'annonce de la Bonne Nouvelle de l'entrée dans la Terre du repos (Hébr., 4, 1-8)... Toutefois Jésus est supérieur à Moïse, car il est le Fils et non un serviteur (Hébr., 8, 6), et il réussira à entrer dans la Terre Promise, ce qui ne sera réalisé que par le successeur de Moïse, Josué, autre figure du Christ (Hébr., 4, 8-9).

Ici s'insère un autre thème biblique dont nous avons déjà parlé, celui de Josué et de la traversée du Jourdain. Nous n'y reviendrons pas, sinon pour souligner

1. Voir, par exemple, J. DANIELOU, *Bible et Liturgie*, Paris, 1950, p. 119 ss. ; *Sacramentum Futuri*, Paris, 1950, p. 152-176.

les conséquences que l'Épître aux Hébreux en tire pour le sacerdoce de Jésus. Car si Josué a introduit son peuple dans la terre promise, celle-ci n'était pas le vrai repos : « Si Josué avait introduit les Israélites dans le vrai repos, Dieu n'aurait pas dans la suite parlé d'un autre jour. C'est donc qu'un repos, celui du septième jour, est réservé au peuple de Dieu » (Hébr., 4, 8-9). C'est Jésus qui introduit son peuple, le nouveau peuple de Dieu, dans le vrai repos, et il y est entré le premier par son Ascension ; mais s'il l'a fait, c'est qu'il est « un grand prêtre souverain qui a déjà traversé les cieux » (Hébr., 4, 14), le seul capable de réaliser le vrai sacrifice qui pénètre dans le vrai sanctuaire, et donc la vraie entrée dans la Terre Promise : si Jésus porte le nom même de Josué, c'est que lui est le vrai sauveur : « Tu lui donneras le nom de Jésus (= Josué), car c'est lui qui sauvera son peuple de leurs péchés » (Matt., 1, 21)¹.

Ainsi, le premier objet de la prédication du Christ après son onction du Jourdain sera la libération du péché. Mais il y a une deuxième libération qu'il doit annoncer : celle de la captivité, de l'esclavage de la Loi ancienne. On sait l'importance de ce point dans la prédication de saint Paul², mais peut-être n'a-t-on pas assez mis en lumière sa relation avec le mystère de l'onction du Christ au Jourdain et de son sacerdoce. Nous l'avons déjà dit, l'événement du Jourdain marque d'une certaine façon la fin de la Loi ancienne : « Jusqu'à Jean ce furent la Loi et les Prophètes... » On voit par ce texte que l'annonce de la Bonne Nouvelle suit l'abolition de l'ancienne législation : « Depuis

1. Voir encore J. DANIELOU, *Sacramentum Futuri*, p. 203 ss. ; et aussi L.-S. THORNTON, *Confirmation*, Westminster, 1964, p. 33 ss.

2. Revenons une fois pour toutes à l'excellente étude du P. S. LYONNET, *Liberté chrétienne et loi de l'Esprit selon saint Paul*, dans *Christus*, Cahiers Spirituels, 4, 1954, p. 6-27.

lors la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu est annoncée » (Luc, 16, 16) ; or, cette annonce de la Bonne Nouvelle est elle-même liée à l'onction du Jourdain. Et ce changement, à son tour, comme nous l'avons montré au chapitre 8, est lié au changement du sacerdoce, la Loi et l'ordre culturel étant solidaires (Hébr., 7, 11-12 et 18-19). Aussi Jésus va-t-il désormais manifester dans toute sa conduite ultérieure qu'il n'est plus conduit par la Loi ancienne mais par l'Esprit Saint qui le pousse au désert (*ἔρημο*) ; c'est qu'il veut inaugurer dans sa propre vie la vie du chrétien libéré de la Loi et conduit par la Loi de l'Esprit : « Si l'Esprit vous pousse, vous n'êtes plus sous la Loi » (Gal., 5, 18) ; c'est qu'il vient d'être proclamé publiquement le Fils bien-aimé de Dieu, et « ce sont ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu qui sont fils de Dieu » (Rom., 8, 14). Mais s'il inaugure ce genre de vie nouveau, c'est que, succédant à Moïse, il doit à son tour nous communiquer sa Nouvelle Loi de grâce et de vérité : « La loi fut donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ » (Jc., 1, 17). Ainsi l'onction du Jourdain inaugure en Jésus ce que la Pentecôte inaugurerait dans la vie de l'Eglise : une vie d'apostolat, de prédication d'une nouvelle Loi, d'un nouveau Royaume de Dieu, sous la conduite de l'Esprit de Dieu.

Ce fait peut être illustré à nouveau par la typologie de Josué, à laquelle il a déjà été fait allusion plus haut : comme Josué, lors de la traversée du Jourdain, succède à Moïse, ainsi Jésus à son baptême succède à la Loi ancienne : certains témoignages ont été déjà cités plus haut, et il suffira d'en ajouter quelques autres : Irénée semble bien faire allusion à ce sujet dans un fragment conservé dans les *Chaînes exégétiques*¹. Tertullien connaît en tout cas cette typologie : expliquant pour

1. *Fragm.* 19 (P. G., 7, 1241).

quoi le successeur de Moïse prit le nom de Josué, il écrit :

Parce que Jésus-Christ devait introduire un autre peuple, que nous composons, nous qui sommes nés dans les déserts du siècle, et le faire entrer dans la terre promise où coule le lait et le miel, c'est-à-dire dans la possession de la vie éternelle dont la douceur n'a pas d'égal ; et cela devait se produire, non par les préceptes de la Loi, mais par Jésus, c'est-à-dire par la grâce de l'Evangile ; après que nous aurions été circoncis par un couteau de pierre, c'est-à-dire par les préceptes du Christ (car la Pierre c'est le Christ) ; pour cette raison, cet homme qui était prédestiné à être l'image de ce mystère fut doté aussi en figure du nom du Seigneur, et reçut le nom de Jésus¹.

Ainsi, la Loi ancienne est remplacée par les préceptes du Christ, et ce remplacement était signifié par la seconde circoncision que Josué conféra aux Hébreux lors de l'entrée dans la Terre Promise, après la traversée du Jourdain.

Origène a, lui aussi, longuement étudié la typologie de Josué dans son Commentaire au livre qui porte ce nom ; nous n'en retiendrons que quelques passages : « Josué est celui qui, après la mort de Moïse, prit le commandement... Moïse est donc mort, car la Loi a cessé : en effet, la Loi et les prophètes vont jusqu'à Jean... »² L'Homélie suivante explique ce que signifie pour un chrétien la mort de Moïse : un admirable développement oppose la Loi ancienne à la nouvelle économie qui est spirituelle, c'est-à-dire sous la conduite du Saint-Esprit. Origène se demande alors si l'on peut dire aussi de Jésus comme de Josué, qu'il a été le « serviteur de Moïse », et il répond par l'affirmative, car il a été « sujet de la Loi » (Gal., 4, 4)³. Enfin,

1. *Adv. Marc.*, II, 16 (P. L., 2, 343).
2. *In Librum Josu Nave*, Homil. 1, 3 (P. G., 12, 328 a).
3. *Ibid.*, homil. 2, 2 (col. 835 a).

dans la 4^e Homélie, il précise : ce n'est qu'après la traversée du Jourdain, figure du baptême, que le chrétien est placé sous la conduite de Jésus : « C'est lorsqu'on traverse le Jourdain que ces paroles sont adressées à Jésus (Josué) : En ce jour je commencerai à t'élever aux yeux de ce peuple (Jos., 3, 7). Et de même Jésus n'est pas exalté avant le mystère du baptême, mais son exaltation et son exaltation aux yeux du peuple commencent à ce moment »¹.

Ainsi, lorsque Jésus déclare, après son onction au Jourdain, qu'il est envoyé « annoncer aux captifs la délivrance », il entendait par là la double délivrance du péché et de la Loi Ancienne ; son sacerdoce n'est pas seulement ordonné à laver les péchés du monde dans son sacrifice, mais aussi, par ce même sacrifice, à constituer un nouveau peuple, sous une nouvelle Loi, avec une nouvelle mission dans le monde. C'était déjà la conclusion à laquelle nous étions arrivés par l'étude du double aspect du sacrifice du Christ, correspondant aux deux mystères de Pâques et de la Pentecôte. C'est à ce dernier mystère que correspond l'onction reçue au Jourdain qui l'ordonne directement à commencer la prédication de la Nouvelle Alliance.

Nous pourrions confirmer ces conclusions en parcourant brièvement la suite du texte d'Isaïe qui nous sert de guide et que Jésus applique à sa propre mission. Il y déclare qu'il est encore envoyé annoncer « aux aveugles le retour à la vue ». Tel est, en effet, le texte des Septante dans Is., 61, 1 ; ces mots ne se trouvent pas dans le texte massorétique, mais la même idée s'y trouve en Is., 35, 5, comme une promesse pour le retour d'exil. La reddition de la vue aux aveugles était certainement considérée comme une prérogative mes-

1. *Ibid.*, Homil. 5, 2 (col. 843 c).

sianique, comme nous le montre la réponse de Jésus aux envoyés de Jean qui viennent lui demander s'il est le Messie : « Allez dire à Jean ce que vous avez vu et entendu : Les aveugles voient... » (Luc, 7, 22 ; cf. Matt., 11, 5). Il y a ici une allusion certaine au texte d'Is., 61, 1, dont Jésus proclame la réalisation dans sa personne après la théophanie du Jourdain. Ici encore, plus qu'à la guérison matérielle de la cécité, il faut penser à la guérison des ténèbres spirituelles. Il ne sera pas inutile de rappeler à ce sujet que, pour saint Jean, le Christ est la lumière, la vraie lumière qui luit dans les ténèbres (Jo., 1, 1-9), et que le baptême a été souvent nommé une illumination (φωτισμός)¹. Il est remarquable aussi que ce soit aussitôt après le baptême de Jésus et la tentation que saint Matthieu applique à Jésus la prophétie d'Isaïe :

Le peuple qui vivait dans les ténèbres
a vu une grande lumière,
et ceux qui se tenaient dans le sombre pays de la mort
ont vu se lever pour eux la lumière
(Matt., 4, 16-17 ; cf. Is., 9, 1).

Il est certain en tout cas que c'est une des fonctions essentielles du sacerdoce d'avoir « commisération pour les ignorants et pour ceux qui sont dans l'erreur » (Hébr., 5, 2) ; il faut, pour bien comprendre cela, se rappeler que l'ignorance religieuse était souvent considérée comme synonyme du « péché » (Ézéch., 40, 39 ; 42, 13 ; Dan., 9, 15 ; Sir., 23, 2 ; 1 Mac., 18, 39), et que le sacrifice de l'Expiation, selon l'Épître aux

1. Le premier emploi certain se trouve dans JUSTIN, *Apol.*, 1, 61. On peut d'ailleurs penser, avec la Peschitta, que Hébr., 6, 4 et 10, 32, emploient le verbe φωτίζω dans ce sens technique ; ce sens vient d'être défendu avec beaucoup d'habileté par J.-S. THORNTON, *Confirmation, its place in the baptismal mystery*, Westminster, 1954, p. 169-171.

Hébreux, était offert par le grand prêtre « pour son ignorance et pour celle du peuple » (9, 7)¹.

Jésus doit aussi, selon le même texte d'Isaïe cité par saint Luc, « rendre la liberté aux opprimés » (Luc, 4, 18). En réalité ces mots ne se trouvent pas dans Is., 61, 1, mais dans Is., 58, 6. L'idée est, d'ailleurs, très voisine de celle que nous avons étudiée plus haut, celle de la libération des captifs ; il ne semble pas nécessaire de nous y arrêter.

Très importante, au contraire, est la dernière incise du texte : « Proclamer une année de grâce du Seigneur » (Luc, 4, 19). Il s'agit, en effet, de la proclamation d'une année jubilaire, selon la législation du Lévitique, 25, 8 ss. : tous les cinquante ans les dettes étaient remises et les esclaves libérés. C'est donc toujours l'idée de libération, de remise des péchés, qui est exprimée ici : l'avènement de Jésus réalise dans l'ordre spirituel ce que l'année jubilaire préfigurait. D'autre part, nous savons que celle-ci, à cause de son retour tous les cinquante ans, a été mise par la tradition chrétienne en relation avec la Pentecôte ; nous trouvons donc en ce dernier trait une confirmation du rapprochement qui doit être fait entre l'onction du Christ au Jourdain et la descente de l'Esprit sous forme de langues de feu.

Ainsi, l'onction du Christ au Jourdain occupe dans l'histoire du sacerdoce de Jésus une place éminente ; elle manifeste, après la période de la vie cachée qui se termine par le baptême, un nouvel aspect du sacerdoce rédempteur. Et comme la première période, dépendante de l'onction reçue à l'Incarnation, est en relation directe avec le mystère pascal, ainsi l'onction du Jourdain est en relation avec la Pentecôte.

1. Cf. C. SFRISO, *L'Épître aux Hébreux*, II, 1953, p. 108 et 253.

CHAPITRE VI

LA CONSOMMATION DÉFINITIVE DU SACERDOCE DE JÉSUS

Jésus a donc reçu dès ici-bas une double onction sacerdotale ; mais son sacerdoce recevra encore à la fin de son existence terrestre un dernier complément de perfection. Nous avons dit, dès les premières pages de ce livre, qu'il était l'unique vrai prêtre, parce qu'il a offert l'unique *vrai* sacrifice. Or, les sources de la Révélation nous font savoir aussi que ce sacrifice qui nous a rachetés, et qui scelle la Nouvelle Alliance, a été, pour le Christ lui-même, cause d'un ultime progrès de son sacerdoce. C'est ce point que nous voudrions souligner dans ce chapitre. Ceci, d'ailleurs, pourrait sembler comme un simple corollaire de ce que nous avons dit plus haut des débuts de ce livre : si le sacrifice de Jésus ne s'achève qu'au ciel et ne peut s'accomplir pleinement que par cette entrée dans le vrai sanctuaire, le sacerdoce de Jésus lui-même ne sera pleinement manifesté, parvenu à son achèvement, que par cette entrée au ciel. Tel est, en effet, l'enseignement que nous découvrons tant dans le Nouveau Testament que dans la Tradition.